

## PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Astride ERMAN

Tél.: 03 87 34 82 64 Fax: 03 87 34 34 19

Mél : astride.erman@moselle.gouv.fr

Réf.: AE/JM

Objet : Dossier de déclaration concernant la régularisation

d'un plan d'eau sur la commune de MONDELANGE

P. J.: 1 dossier

Récépissé de déclaration Courrier de notification

Monsieur le Maire.

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Régularisation administrative du plan d'eau de Mme GENIN Denise situé sur le ban communal de MONDELANGE

Ce dossier a été déposé par :

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **«récépissé de déclaration n°57-2012-00170** en date du 18 Décembre 2012 , accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Monsieur le Maire

de MONDELANGE Mairie

57300 - MONDELANGE

Metz, le 18 Décembre 2012